

Administration Cantonale : gaspillage de temps sur internet

Ces derniers jours, la presse a révélé qu'une trentaine d'employés de l'administration cantonale sont sous enquête suite à la consultation de sites internet à caractère pornographique, ceci durant leurs heures de travail. Ces dérives auraient été mises en évidence en recherchant la cause de la saturation du réseau informatique cantonal. Malheureusement pour l'image du Canton et de la justice, quelques magistrats sont visés par l'enquête.

Le but de cette intervention n'est pas de traiter spécifiquement de l'affaire de pornographie pour laquelle le Gouvernement a pris ses responsabilités et saura certainement donner la suite qu'il convient.

Notre intérêt se situe au-delà de cette affaire, dans un contexte plus global. Il est important de comprendre l'ampleur du phénomène, ses coûts et ses impacts négatifs au niveau des structures (financières) de l'Etat. Ceci afin de pouvoir esquisser une structure optimale pour l'administration avec une utilisation rationnelle des ressources, ceci afin de rendre le Canton plus compétitif fiscalement ou économiquement au niveau de son administration. Egalement, par ces questions, nous espérons obtenir la transparence afin que les employés de l'administration qui sont consciencieux et professionnels ne soient pas préterités ou harcelés suite à l'image induite par quelques employés indéclicats.

Soucieux de l'efficience et de l'image de notre administration, nous posons ces questions au Gouvernement, en guise d'orientation possible vers une solution plus rationnelle.

Nous nous attendons à ce que la réponse soit basée sur une période se situant avant la mise en place d'obstacles ou de filtres techniques empêchant la consultation de tels sites.

- A** Pour l'ensemble du personnel de l'administration et de la magistrature, quelle est la durée estimée en EPT (équivalent plein temps) consacrée à la consultation de sites à caractère non professionnels (porno, réseaux virtuels, loisirs, blogs, messagerie instantanée) ?
- B** Quelles mesures préventives prendra le Gouvernement pour résoudre ce problème de consultation de sites non-professionnels ?

- C En fonction de la réponse à la question A, quelles mesures entend prendre le Gouvernement au niveau des structures de l'état ?
- D Sur quelle période le Gouvernement s'est-il basé pour répondre à la question A ?

25
Delémont, le 26.03 2009

Au nom du groupe PCSI
David Eray



Handwritten signatures of several individuals, including David Eray and others.